

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
22 francs pour six mois,
34 francs pour l'année.



LE CENSEUR,
JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1er.
PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP<sup>e</sup>, directeur de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE - DENUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 7 SEPTEMBRE 1846.

DU PRIX DU PAIN A LYON.

Nous avons établi par des chiffres que la population lyonnaise paie le pain au-dessus de sa valeur réelle, nous allons entrer dans quelques détails afin qu'il ne reste pas le moindre doute à cet égard. Nous n'avons pas l'intention de nous étendre aujourd'hui sur le misérable agiotage qui s'exerce sur une carrière de première nécessité, qui en fait un objet de jeu de bourse, comme les actions de chemins de fer, les trois-six et les huiles; nous voulons seulement prouver combien serait utile à Lyon une halle véritable, assez grande pour contenir des farines et des blés envoyés à la vente, des différents points que nous avons précédemment indiqués.

Quelques mots sur la manière dont s'établit la taxe du pain sont ici nécessaires; nous serons courts parce que les faits doivent être connus. Cette taxe est réglée non point sur le cours des blés, comme cela serait fort naturel, mais seulement sur le cours des farines, en sorte qu'elle ne repose que sur un élément, quand elle devrait en avoir deux. Ce cours n'est pas établi par des ventes publiques offrant par leur publicité même une garantie, mais sur des renseignements obtenus des négociants par les inspecteurs de la navigation et des ports, renseignements qui peuvent être parfois fort exacts, mais qui peuvent être aussi quelquefois erronés, parce qu'ils manquent, comme nous l'avons dit, d'une base positive, et qu'ils émanent en réalité de marchands qui ont dans certaines circonstances intérêt à favoriser la boulangerie.

Le travail des inspecteurs est soumis à une commission composée de cinq conseillers municipaux et de quatre syndics des boulangers, mais qui n'est jamais au complet; en cas de dissentiment, la difficulté est tranchée par le maire. La taxe est établie sur le prix des farines de la quinzaine écoulée et régit la quinzaine qui suit; on la règle donc deux fois par mois, et le prix du pain augmente ou diminue lorsqu'il y a une variation de 1 f. 60 c. par 100 kilogrammes de farine.

Le sac de farine pesant 125 kilogrammes est pris pour base, et l'on ajoute à sa valeur la somme de dix francs qui représentent les frais et le bénéfice de la boulangerie. Tel est le mécanisme de la taxe: absence de cours publics et publiquement constatés, renseignements obtenus sans contrôle suffisant, enfin le prix des farines servant seul d'élément à la fixation du prix du pain; voilà le système. Que la spéculation, les jeux de bourse ou toute autre circonstance fassent hausser fictivement, momentanément, le cours des farines, toute une population paiera le pain plus qu'il ne vaudra en réalité.

Que si Lyon avait une halle, elle recevrait des farines et des blés en dépôt. Le prix des premières serait public et s'établirait sur la vente au comptant, et non sur la vente à terme comme cela s'est fait; celui des seconds entrerait comme élément dans la fixation de la taxe, ainsi que cela aurait eu lieu certainement si nous avions une administration plus intelligente. On va comprendre quel serait le résultat de cette dernière modification.

On a vu, par les chiffres que nous avons donnés la semaine dernière, et que nous avons reçus de Marseille, que les 100 kilogrammes de blé de Pologne, première qualité, sont revenus à

Lyon dans la dernière quinzaine du mois d'août, et tous frais payés, à 33 f. 58 c. Les blés du Dauphiné ou des environs amenés sur le marché de la Guillotière pendant la même période se sont vendus de 37 à 38 f. les 100 kilogrammes. C'était donc en moyenne, pour deux tiers de blés exotiques et un tiers de blés indigènes entrés dans la consommation, une moyenne de 35 f. 75 c. les 100 kilogrammes, en supposant qu'il ne soit employé que des grains de première qualité. Nous avons la certitude qu'il n'en est pas ainsi, et que l'on fait entrer dans la fabrication des farines dites de première des blés de deuxième et de troisième qualités; mais nous admettons la première hypothèse afin de laisser plus de latitude, de donner plus d'autorité à nos chiffres et d'avoir enfin doublement raison.

Les 100 kilogrammes de blé de Pologne donnent 78 kilogrammes de farine; les blés du Dauphiné et des autres points qui avoisinent Lyon sont moins riches cette année, mais nous croyons faire une grande concession en prenant pour moyenne du rendement 75 kilogrammes de farine pour 100 kilogrammes de blé, qui valent, comme nous l'avons dit plus haut

Table with 2 columns: Item and Price.
33 f. 75 c.
1 50
Total 33 25

Le déchet est de 25 0/0. Admettons 5 kilogrammes de terre ou de mauvais grains, nous aurons 20 kilogrammes de son à 15 f. les 100 kilogrammes, pour lesquels il faut déduire

Table with 2 columns: Item and Price.
32 25
pour 75 kilogrammes de farines, première qualité, soit 0 f. 43 c. par chaque kilogramme.

Le sac de 125 kilogrammes, base de la taxe, coûtera donc

Table with 2 columns: Item and Price.
53 f. 75 c.
Ajoutons à cette somme celle de dix francs par sac allouée aux boulangers par l'administration, et qui représente leurs frais et leur bénéfice.

Nous avons un total de

Table with 2 columns: Item and Price.
63 75

Or, la quantité d'eau qui entre dans la panification étant de 28 0/0, le sac de farine de 125 kilogrammes rend 160 kilogrammes de pain, première qualité, qui, coûtant ensemble 63 f. 75 c., doivent être livrés aux consommateurs au prix de 39 centimes 9 dixièmes le kilogramme. Au lieu de ce prix, le pain a été taxé, pour la quinzaine actuelle, à 50 centimes par kilogramme, c'est-à-dire à 10 centimes de plus qu'il ne vaut en réalité.

Voilà ce qui résulte de la mauvaise base sur laquelle est établie la taxe et de l'absence d'une halle. Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous demandons un établissement de ce genre, nous l'avons déjà réclamé dans l'intérêt du public; notre voix n'a pas été écoutée. Il est si commode de laisser faire et de permettre aux abus de se perpétuer, si doux de n'avoir pas de réclamations à entendre, d'intérêts puissants à combattre, lors même qu'ils sont illégitimes, car le bénéfice qui découle de cet état de choses n'est pas fait en général par la boulangerie, mais le plus souvent par les marchands, voire par des spéculateurs.

Nous avons raison de ne pas douter de la réélection de M. Coudere. Ses longs services publics, sa sévère probité, son patriotisme inaltérable sont des titres que les électeurs de la section Louis-le-Grand ne pouvaient pas méconnaître. Félicitons-les donc de ne pas avoir cédé aux obsessions de l'autorité et d'avoir renvoyé M. Coudere siéger dans notre conseil municipal. S'ils y avaient envoyé également M. Acher, notre satisfaction aurait été complète; ce choix aurait prouvé que dans cette section il y a un véritable esprit public qui ne se laisse pas détourner du véritable intérêt municipal par de misérables considérations de quartier. Mais les choses ne se sont pas passées entièrement comme nous le désirions, et M. Laurent Des-cours l'a emporté sur M. Acher.

On a préféré l'homme qui vit au milieu des vicissitudes de la Bourse au magistrat consciencieux qui s'en tient éloigné avec soin; on a préféré l'homme jeune, ardent et aventureux à un homme mûri par l'expérience, ayant depuis long-temps l'habitude des affaires municipales. Le candidat de l'opposition n'avait pour titres que ses services et sa vieille indépendance; il a succombé devant le candidat qui se présentait avec l'appui de l'autorité, ayant autour de lui une petite camarilla de quartier qui allait de toutes parts vanter ses brillantes qualités et sa grande influence. Nous verrons si le quartier des Célestins lui devra bientôt les embellissements qu'il a promis, et si son entrée au conseil municipal lui procurera de grands avantages. Nous en doutons fort.

Paris, le 5 septembre 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le discours de Lisieux nous avait promis des progrès. La Presse, journal compère de MM. Duchâtel et Guizot, qui a la mission de lier les mains aux députés nouveaux en leur parlant tous les matins de progrès, et en les poussant, au moment du vote, à faire comme les autres, la Presse réclamait ces progrès du ton le plus fier et le plus indépendant. La Presse ne se plaindra plus, les partis vont désarmer; le Constitutionnel a bien choisi son temps pour devenir un grand chiffon de papier entre les mains de M. Mosselmann et de sa sœur, l'ex-ambassadrice de Belgique; enfin l'âge d'or est revenu. Jetez, pour vous en convaincre, un simple coup d'œil au Moniteur de ce matin, et vous y verrez que M. le vice-amiral Grivel est admis dans la deuxième section du cadre des vice-amiraux et contre-amiraux, et encore que le roi, « en considération de sa haute satisfaction pour les anciens et honorables services de M. le vice-amiral Grivel, a bien voulu en même temps, de l'avis de son conseil, et sur le rapport de M. le ministre de la marine et des colonies, conférer à M. le vice-amiral Grivel le titre héréditaire de baron. »

Nous avons le baron Martineau, nous aurons le baron Grivel. Le progrès est dans l'insertion de cette puérilité au Moniteur. Jusqu'à présent du moins les farces de ce genre ne nous avaient été révélées que par l'intérimement des lettres-patentes en cour royale. Aujourd'hui, c'est le Moniteur qui parle. N'est-il pas bien temps qu'il rapporte l'ordonnance du mois d'août 1830 par laquelle les ministres ont cessé de prendre le titre d'excellence (titre qu'ils se donnent entre eux, actuellement)?

FEUILLETON DU CENSEUR. — 8 SEPTEMBRE.

UNE SAINT-HUBERT A LA MACCA.

(Suite et fin.)

nos prises aux gens de suite, se rallier promptement et partir la foudre sur les traces de nouveaux tyards, toute cette manœuvre de quelques secondes et s'exécuta d'inspiration. Elle nous donna de nouveaux triomphes dont je supprime les détails qui se compliquent pour nous de mille et mille incidents divers. Le besoin de repos se faisait sentir, chevaux et chiens étaient haletants, une vive fusillade, suivie de cris perçants partis de notre droite, nous enleva de ce côté. Les Arabes, agitant leurs burnous et leurs armes, nous appelèrent à leur secours, et non sans besoin. Tirant de trop loin, suivant leur habitude, ils avaient inutilement épuisé leur feu sur un énorme sanglier qui chargeait l'un après l'autre, puis revenait s'acharner sur le cheval éventré. La position était critique pour le cavalier qui, gêné par ses longs chabirs, par son ample burnous, ne pouvait ni fuir ni se défendre. Le capitaine \*\*, qui nous avait déjà fait les preuves de son adresse, montra ici tout son sang-froid. Arrivé à l'endroit où le sanglier se tenait, il met pied à terre, marche droit sur l'animal qui l'aperçoit comme un boulet. M. de \*\*\* s'arrête, l'attend à quatre pas, et se résout à un coup de feu. Quatorze sangliers étaient abattus: nous nous en sommes servis pour une matinée; les hyènes, il est vrai, n'avaient pas paru, mais nous nous en promettons pour l'après-midi. Nous nous rapprochâmes de la grotte où nous étions allés pour le point de halte. Nous devions y recevoir, nous nous étions offerts par les chefs d'une tribu voisine, nous aperçûmes venir à nous une trentaine d'Arabes et de leurs femmes marchant en bon ordre. Les uns portaient sur leurs têtes d'énormes boucliers remplis de couscoussous, de galettes et de miel; d'autres portaient des étendards, de longues fourches supportant chacune un grand rôti, dont les chairs, dénichées d'avance pour la consommation, pendaient tout autour en franges noires; d'autres enfin chassaient devant eux des ânes chargés d'orge et de paille. Les Arabes, et le repas commença. Mais quel repas, grand Dieu! sur lequel nous nous étions assis, nous qui n'avions pas encore vu pareille fête! Privés

d'assiettes, de fourchettes et de verres, nos rousmis durent faire comme les autres, boire l'eau saumâtre à la sèbile commune, et attaquer avec leurs doigts les mets étranges entassés devant eux. Heureux les anciens que dirigeait leur expérience, et les nouveaux venus que leur bonne étoile faisait bien choisir! Toute la difficulté était là. Au fait, la cuisine arabe, à la saleté près, n'est pas sans mérite; certains couscoussous, mêlés de volaille et relevés de fort piment, éveillent l'appétit et rappellent les karis de l'Inde. Mais gardez-vous de l'omelette aux œufs couvés, servie sur une galette au beurre rance.

Un de nos rousmis, séduit par une apparence trompeuse, venait d'accepter des propres mains du kaid cet horrible mets. Averti trop tard par son odorat, notre malheureux restait indécis, dans une perplexité cruelle, quand le museau pointu d'un grand lévrier qu'il avisa, passant sous son coude, vint lui offrir fort à propos un débouché inattendu. Il était temps, car le mal de cœur allait l'emporter sur la politesse. Enfin le chef de nos amphitryons frappa dans ses mains; les nègres reparurent, enlevèrent les mets aux senteurs douteuses, et le délicieux parfum du vrai moka nous les fit oublier. Ce fut là le triomphe de nos hôtes. En fait de café, on peut s'en rapporter aux Arabes, et nous fîmes largement honneur à celui qu'ils nous présentèrent.

A notre tour, nous leur distribuâmes d'excellents cigares dont on jouit encore en Afrique, grâce à l'absence de la régie. Un seul nous refusa; c'était un marabout, un hadji même, nous dit-on. Nous laissâmes le saint homme à ses méditations pieuses, et, moitié fumant, moitié causant, nous fîmes une espèce de sieste au pied d'un vieux caroubier dont un soleil encore ardent nous faisait apprécier l'ombrage. Un instant de repos était nécessaire à nos montures après l'exercice violent du matin.

Bientôt pourtant la trompe sonna le départ. On brida les chevaux, et nous nous dirigeâmes vers des ravins profonds couverts d'épais broussailles. Les indigènes les disaient remplis de chacals, d'hyènes, de lions peut-être; et dans le fait nous avions reconnu le matin même un vol-cel-est du terrible animal.

Une nouvelle battue commença, et aussitôt les sangliers furent sur pied de toutes parts. Mais la consigne était donnée; on les laissait passer dédaigneusement, on avait assez de ceux du matin. Nous nous réservions pour une de ces bêtes féroces, véritables spécialités du pays. Il nous fallait, coûte que coûte, cet indispensable bouquet d'une Saint-Hubert africaine.

Près d'une heure s'était écoulée, quand un lynx parut pour tomber aussitôt sous le feu d'un de nos tireurs; puis une autre heure s'écoula qui nous parut bien longue, car elle ne nous amenait que les éternels sangliers. L'impatience nous gagnait, quand un vaste incendie s'alluma presque au même instant dans tous les ravins. Nos indigènes, lassés d'un traque in-

utile, avaient mis le feu aux broussailles. C'est leur manière expéditive d'organiser une battue sur une grande échelle. On pense bien que l'autorité française, dans sa prévoyance, ne peut tolérer ce procédé par trop primitif. Aussi se promit-on de tancer vertement l'excès de zèle de nos auxiliaires; mais pour le moment le mal était fait, et l'on songea surtout à prendre la chose du bon côté.

Bientôt, en effet, nous entendîmes les sons pressants d'un appel forcé; les cavaliers de nos derniers postes partirent à toute bride. En un clin d'œil nous fûmes sur leurs traces; après un quart d'heure de course au clocher, nous les rejoignîmes sur un petit plateau sablonneux et nu, presque entièrement cerné par les flammes. Une hyène monstrueuse était là, cherchant en vain son ancienne retraite et des halliers qui n'existaient plus. Sans cesse repoussée vers le centre par les brasiers qui l'entouraient, harcelée par les morsures de vingt lévriers acharnés sur elle, elle se décida à faire tête comme un sanglier aux abois.

A cette vue, toutes les trompes sonnèrent, un triomphant hallali sur pied retentit dans toute la montagne et couvrit un instant les sifflements de l'incendie, les cris des Arabes, les aboiements forcenés de la meute et les rugissements de la bête furieuse.

Le combat s'était engagé. Vingt fois l'animal, porté bas par l'impétueux assaut de nos lévriers, fut couvert par la meute entière; vingt fois il se releva grondant et terrible, renversant à son tour ses ennemis ensanglantés, et les poursuivant, la gueule béante, jusque sous le ventre de nos chevaux, que nous contenions à peine. Long-temps, rangés autour de l'arène, nous admirâmes, l'arme au bras, cette lutte magnifique. Nos braves lévriers auraient pu la terminer sans notre intervention; mais, aux morsures qui les déchiraient, nous vîmes combien cette gloire allait nous coûter cher. Un coup de carabine mit fin au combat. On voulut compter les blessés: tous les chiens l'étaient; deux des meilleurs expirèrent sur place.

Nous rentrâmes au bivouac, suivis de nos mulets qui piaient sous le poids de nos trophées du jour.

La chasse à pied du lendemain nous rappela ces tirés de fabuleuse mémoire que voyaient autrefois Compiègne et Rambouillet. Des nuées de perdrix rouges, les seules connues ici, s'enlevaient à chaque instant sous nos pieds. La poule de Carthage tombait à cent pas devant nos bons fusils de Lepage et Delvigne. Le lièvre d'Afrique, plus petit peut-être, mais cent fois plus nombreux que celui de France, déboulait de tous les buissons; enfin le commandant \*\*\* faisait coup double sur deux gazelles. Le gibier de toute sorte venait s'engouffrer dans les sacs de campement placés en travers sur des chevaux de main que nous faisons conduire derrière nous, car l'expérience du premier jour nous avait rendus prévoyants. Les carni-sières, transformées en gibernes, n'étaient remplies que de munitions,

N'est-il pas temps qu'on propose aussi aux chambres le rétablissement de l'hérédité de la pairie? Ce sont là des progrès que nous signalons à MM. Guizot et Duchâtel, et qu'ils ne peuvent manquer de réaliser. C'est évidemment le vœu de la nation tout entière, comme aussi celui de voir renverser la colonne élevée sur la place de la Bastille à la mémoire de ces factieux qui, en juillet 1830, se sont fait tuer au nom de la charte, c'est-à-dire de l'égalité; de cette *populace* qui préparait, sans le savoir, l'avènement des barons du juste-milieu!

— Un journal annonce que l'honorable M. Odilon Barrot doit partir aujourd'hui même pour Alexandrie, où il va rejoindre son frère, M. Adolphe Barrot, consul-général en Egypte. Après avoir visité le Caire et les établissements les plus curieux de l'Egypte, M. Odilon Barrot compte se rendre en Syrie, à Constantinople et en Grèce. Son absence sera de trois mois.

— Plusieurs honorables membres de l'opposition n'ont pas cru devoir prendre part au vote sur l'ensemble du projet d'adresse. Il leur a semblé que cette adresse n'ayant aucun caractère politique était un acte indigne d'un corps grave et sérieux, et comme ils pensaient que la chambre des députés avait d'autres devoirs à remplir que celui d'adresser au chef de l'Etat des compliments, ils ont laissé à leurs collègues le soin et le plaisir de paraphraser ces compliments. Leur abstention a failli jeter M. Sauzet et le ministère dans le plus grand embarras, et pendant un instant on a cru qu'il faudrait recourir à un expédient pour en sortir. A cet effet, M. Sauzet avait pensé que plusieurs collèges étant en ce moment vacants par suite de démission, de double élection ou d'annulation d'élection, un certain nombre de députés n'ayant pas encore justifié des conditions d'éligibilité, d'autres n'ayant pas prêté serment, le nombre des députés d'après lequel la majorité voulue par le règlement devait se déterminer était celui des députés admis et ayant prêté serment. Ce nombre étant de 403, la majorité rigoureusement n'était que de 202.

Il est probable que M. le président de la chambre n'avait pas une confiance bien absolue dans la bonté de sa théorie, car, s'il avait cru pouvoir la produire sans soulever de réclamations, il n'eût sans doute pas attendu pendant trois heures que 230 boules au moins fussent déposées dans l'urne, conformément aux précédents et aux usages de la chambre.

— On est allé chercher avant-hier M. Cunin-Gridaine jusque dans son lit pour l'amener au scrutin. Les gens qui ont vu ce ministre monter péniblement à la tribune sont tous sortis de la chambre avec cette impression que l'état de sa santé le condamnerait pour long-temps au repos et par conséquent à la retraite. On dit que M. Blanqui, le nouveau député de Bordeaux, convoité déjà sa succession. Voilà une ambition bien prompte à se produire.

Il y a un autre ministre auquel il faudra, très probablement aussi avant peu de temps, donner un successeur: c'est M. Laveleye-Laplagne. Ce ministre est dévoré par la goutte et par une maladie des voies urinaires beaucoup plus grave encore que la goutte. Il y a long-temps qu'il eût quitté le ministère des finances s'il n'y était retenu par un traitement de 80,000 f. et par les facilités que sa position lui donne pour placer toute sa famille ou pour envoyer voyager, aux frais de l'Etat, ceux de ses enfants qui font des sottises en France.

— Tous les journaux anglais s'occupent exclusivement du mariage de la reine d'Espagne et de sa sœur; tous s'accordent à ne voir qu'un très mince événement dans le mariage du duc de Montpensier. En effet, lord Palmerston a pu voir dans l'ardeur avec laquelle on souhaitait cette alliance de famille qu'on ferait, pour l'obtenir, de nouvelles concessions à l'Angleterre. Aussi, le mariage consommé, verrons-nous à coup sûr la Grande-Bretagne montrer des exigences nouvelles vis-à-vis de l'Espagne et de la France, et réclamer le prix de sa complaisance. Voilà le sens de ce qui se passe en ce moment.

— Les journaux sont de leur nature une propriété si vacillante, si fragile, que leur valeur commerciale a toujours été en quelque sorte arbitraire. Un journal en cite ce matin divers exemples.

Les actions du *Constitutionnel* ont valu 180,000 f. et ont

et s'allégeaient rapidement dans une fusillade incessante que la nuit seule put terminer.

Accablés de fatigue, nous primes à peine le temps de dîner, et déjà chacun ronflait de son mieux, quand un cri étrange, suivi bientôt de cinquante autres, vint nous réveiller en sursaut: c'était une sérénade que nous donnaient toutes les hyènes et tous les chacals du pays, attirés sans doute par l'odeur du gibier qui remplissait nos tentes. Les chiens du camp faisaient chorus. Au milieu de ce vacarme, le sommeil était impossible. Les moins harassés d'entre nous se levèrent alors et prirent leurs fusils; mais l'obscurité ne leur permit pas d'ajuster les exécutants. Quelques coups de feu tirés au hasard nous valurent un instant de silence, puis bientôt les voix glapissantes reprurent de plus belle, et l'aimable concert dura jusqu'au jour. Le matin, nous ne trouvâmes plus que les squelettes de deux sangliers qu'on avait négligemment laissés hors du camp.

Nous avions à peine dormi, et pourtant nous fumes sur pied de fort bonne heure. Les chiens et les chevaux s'étaient reposés la veille; on voulait en profiter pour essayer, avant le départ, de forcer quelques gazelles. Cette chasse est facile en plaine rase; mais la prodigieuse vitesse de l'animal la rend presque impossible dans un pays couvert: nous en fîmes la triste expérience. A la vérité, nous ménagions nos chevaux pour la longue traite qui les attendait. A dix heures, nous étions de retour au bivouac; à midi, nous avions déjeuné, les tentes étaient abattues, les mulets chargés, nos deux smalas commençaient à défiler en sens inverse, et nous nous séparions en nous disant non pas adieu, mais au revoir.

Et, en effet, nous espérons bien que cette Saint-Hubert, la première peut-être qui se soit faite avec un certain ensemble sur la côte d'Afrique, se répétera les années suivantes; mais pour que la fête soit complète, il nous faut un nombreux concours de nos amis d'outre-mer. Allons, messieurs les *sportmen* de France, un déplacement à la Macta! Vous tous qui savez par cœur Compiègne et Rambouillet, vous que l'hallali d'un discours trouve déjà quelque peu blasés, venez dans nos forêts chercher des émotions nouvelles; l'Afrique vous offre ses panthères, ses hyènes, ses lions même, si vous voulez!

Amenez nous vos vaillants *stags-hounds* qui dévorent l'espace, vos piqueurs consommés qui ne peuvent plus apprendre qu'ici, et les bons limiers nomades s'étonneront de travailler ces voies inconnues. Venez avec vos équipages au grand complet; chiens de marais et chiens de plaine, bassets et lévriers, chiens de course et chiens de recrû, tous auront ici leur emploi. Transportez sur nos rives les bonnes vieilles coutumes, les joyeux passe-temps et les traditions toutes nationales de l'antique vénerie de nos pères. Venez sonner fanfare en Algérie; venez donner à cette terre déjà si française un baptême de plus. UN OFFICIER DE L'ARMEE D'AFRIQUE.

rapporté jusqu'à 52,000 f. Le *Constitutionnel* s'est vendu depuis 430,000 f., et ses actions valent aujourd'hui 3,000 f. Elles sont, il est vrai, en beaucoup plus grand nombre; mais, proportion gardée, elles rapportent infiniment moins.

La *Presse*, avant l'agrandissement de son format, rapportait 180,000 f. de bénéfice annuel à ses propriétaires. Avec un accroissement notable d'abonnés et 300,000 f. d'annonces, c'est tout au plus si elle joint aujourd'hui les deux bouts. En outre, dans l'intervalle de ses deux succès, et immédiatement après le premier, la *Presse* a été vendue 1,100 f.

Le *Commerce* s'est vendu, il y a quelques mois, 6,000 f., après avoir été payé, il y a deux ans, 317,000 f.

Le *Charivari* s'est vendu dernièrement de 50 à 60,000 f., et il rapportait et rapporte encore 25 à 30,000 f. de bénéfice.

Le *Courrier Français* a été acheté 180,000 f., et deux ans après il a été donné presque pour rien.

## Chambre des Députés.

Fin de la séance du 3 septembre.

On procède au scrutin qui, ouvert à trois heures, n'est fermé qu'à six heures moins un quart.

M. LE PRÉSIDENT: La chambre, composée de 459 membres, se trouve en ce moment réduite à 403 par le fait des doubles élections, des annulations, de l'ajournement prononcé sur une élection, d'un décès, d'une démission acceptée par la chambre et des membres qui n'ont point encore produit les pièces nécessaires à leur admission ou prêté serment. La majorité, fixée à 202 membres, est donc conforme à tous les précédents. Ces précédents ont été suivis notamment dans les sessions de 1830 et 1831; j'ai eu occasion de les rappeler dans la session dernière, et je crois devoir le faire encore en ce moment.

Maintenant voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants . . . . .	231
Majorité absolue . . . . .	116
Pour . . . . .	231

La chambre a adopté à l'unanimité; l'opposition s'est abstenue tout entière.

La séance est levée à six heures.

Séance du 4 septembre.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à une heure. Le procès-verbal est lu et adopté. Une centaine de membres au plus sont dans la salle ou dans les couloirs. Les ministres de l'intérieur, de la guerre, de l'instruction publique et des travaux publics sont en costume officiel. M. de Salvandy porte de plus le cordon rouge en sautoir.

M. LE PRÉSIDENT: La parole est à M. le ministre de l'intérieur pour une communication du gouvernement.

M. LACOMBE: Et la réponse du roi à l'adresse, ne la lit-on pas?

M. LE PRÉSIDENT: Voici cette réponse:

« Messieurs les députés, je reçois avec bonheur ce nouveau témoignage des sentiments qui vous animent. C'est un gage précieux de la continuation de cet heureux accord entre tous les pouvoirs de l'Etat, qui est à la fois la garantie de nos libertés et celle du repos et de la prospérité de la France. Je suis bien ému des vœux que vous m'apportez pour ma famille et pour moi. Vous savez que, consacrés dès notre jeune âge au service de notre patrie, la plus douce récompense de notre dévouement est d'avoir bien mérité d'elle et d'obtenir de la nation cette affection et cette confiance dont vous venez de me donner une si touchante assurance. »

Je n'avais pas l'intention de lire la réponse du roi parce que la chambre se contente d'ordinaire de l'impression, quand cette réponse a été en effet imprimée, distribuée et annexée au procès-verbal, comme il est arrivé pour celle-ci. J'ai lu la réponse de S. M., toutefois, du moment qu'on a réclamé; mais j'ai dû expliquer à la chambre la conduite de son président.

La parole est à M. le ministre de l'intérieur pour une communication du gouvernement.

M. DUCHATEL donne lecture de la proclamation suivante:

« Louis-Philippe, roi des Français, à tous présents et à venir, salut. »

« Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit: »

« La session de 1847 de la chambre des pairs et la chambre des députés est prorogée jusqu'au 11 janvier 1847. »

« La présente proclamation sera portée à la chambre des députés par notre ministre secrétaire d'état au département de l'intérieur, et par nos ministres secrétaires d'état au département de la guerre, au département de l'instruction publique, et des travaux publics. »

« Fait au château des Tuileries, le 4 septembre 1847. LOUIS-PHILIPPE. »

« Par le roi: »

« Le ministre de l'intérieur, DUCHATEL. »

M. LE PRÉSIDENT: La chambre donne acte à M. le ministre de l'intérieur de l'ordonnance qui proroge la session au 11 janvier 1847, et, aux termes de la loi, la chambre se sépare à l'instant même.

Quelques membres du centre: *Vive le roi!*

La séance est levée à une heure et demie.

## Chambre des Pairs.

Séance du 4 septembre.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

La séance est ouverte à une heure. MM. Guizot, de Mackau et Martin (du Nord), en costume de ministres, sont présents.

M. LE PRÉSIDENT lit la réponse que le roi a faite à l'adresse de la chambre des pairs.

M. Piscatory, admis dans une précédente séance, est introduit et prête serment.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'un message de la chambre des députés qui annonce la constitution de son bureau définitif.

M. LE GARDE-DES Sceaux remet au président une ordonnance du roi.

M. LE PRÉSIDENT lit cette ordonnance, conçue à peu près dans les mêmes termes que celle qui a été lue aux députés par M. Duchâtel.

Les quinze ou dix-huit membres présents se retirent en criant: *Vive le roi!*

Nous voyons avec plaisir les comités électoraux de la gauche constitutionnelle et du centre gauche, qui s'étaient formés à Paris en vue des élections, considérer comme un devoir de continuer à exercer sur le pays une action politique aussi étendue et aussi complète que possible. Dans ce but, ces comités viennent d'adresser à leurs correspondants des départements une circulaire très importante, et que nous ne voulons pas tarder à reproduire. On se convaincra, par la lecture de cette pièce, que l'opposition ne se regarde pas comme battue, malgré l'énorme majorité que les élections paraissent avoir donnée au ministère.

L'opposition a raison de ne pas désespérer du pays; elle a raison de persévérer et de combattre, et nous ne cesserons de l'encourager à la surveillance comme à la lutte.

Voici la circulaire des comités:

Paris, 3 septembre 1846.

Messieurs,

Après une lutte où l'honnêteté publique n'a pu triompher des intérêts égoïstes et de la corruption, la chambre s'est réunie, et, dès le début, a montré ce qu'elle est et ce qu'on doit attendre d'elle. Dans cette situation toute nouvelle, de grands devoirs sont imposés à l'opposition parlementaire. Elle n'y manquera pas, et nous pouvons vous donner l'assurance qu'elle est aujourd'hui plus unie, plus ferme, plus résolue que jamais. La session qui vient de s'ouvrir ne finira pas sans qu'elle en fournisse la preuve et sans qu'à côté du mal elle ait placé le remède.

Mais, Messieurs, nous ne devons pas vous le taire, l'opposition parlementaire ne peut être vraiment forte que si elle est chaque jour soutenue,

encouragée par l'opinion publique. Quand cette opinion sommeille ou s'affaïssit, l'opposition parlementaire, quel que soit son zèle, perd la meilleure partie de sa puissance et de son efficacité. Or, une longue expérience nous apprend qu'en France on s'en tient presque toujours à des manifestations passagères, à des efforts momentanés. Dans les deux mois qui précèdent les élections, on s'agit, on s'anime, on s'organise. Les élections passées, il semble que tout soit fini, et que chacun, pendant trois ou quatre années, le reste libre de retomber dans l'apathie et dans l'indifférence. Cependant le pouvoir, à l'aide des mille moyens dont il dispose, ne cesse pendant ces trois ou quatre années de préparer les élections futures. Ce sont, d'une part, les listes électorales qu'il manie et remanie à sa guise, presque sans surveillance, presque sans contrôle. Ce sont, de l'autre, certaines candidatures au service desquelles il met sans scrupule, toutes les ressources de la centralisation administrative et tous les fonds communs du budget. La conséquence, c'est que, le jour où la chambre est dissoute, le pouvoir entre dans la lice électorale bien préparé, bien armé, tandis que l'opposition doit rassembler à la hâte ses moyens d'attaque et de défense.

Dans un pays voisin, où la théorie et la pratique du gouvernement représentatif sont mieux comprises qu'en France, les choses ne se passent pas ainsi. Là, les partis, qu'ils soient au pouvoir ou dans l'opposition, restent toujours organisés, toujours actifs. Dans chaque comité, dans chaque ville importante, il y a des comités qui, tantôt à huis-clos, tantôt dans des réunions publiques, s'occupent constamment d'éclairer le pays et d'entretenir l'esprit politique; des comités qui, long-temps à l'avance, calculent toutes les chances du combat et travaillent à les faire tourner en faveur de leur opinion; des comités qui, à l'aide de souscriptions volontaires, subviennent en outre à toutes les dépenses communes. Parmi les soins habituels de ces comités, la révision annuelle des listes électorales tient la première place et passe aux yeux de tous pour la plus importante. C'est par la révision des listes électorales que le parti conservateur anglais, réduit en 1832 à un si petit nombre de membres, a su, dans l'espace de quelques années, refaire sa position et remonter au pouvoir. C'est par la révision des listes électorales que récemment la ligue contre les céréales a porté le dernier coup au parti protectionniste.

Il faut qu'en France, comme en Angleterre, chacun en soit bien convaincu: les institutions libres ne se suffisent pas à elles-mêmes. Pour qu'elles soient autre chose qu'une vaine forme, il est nécessaire que les bons citoyens se fassent un devoir de prendre un peu de temps sur la vie privée pour le donner à la vie publique. Il est nécessaire qu'au-dessous, autour de la chambre, il y ait ainsi de petits centres d'action où les forces dispersées se réunissent, où les efforts individuels se coordonnent et se généralisent. La constitution administrative de la France est telle qu'entre le parti qui est au pouvoir et celui qui est dans l'opposition il y aura toujours une inégalité fâcheuse, une inégalité qui n'existe dans aucun pays libre. Grâce à la vaste hiérarchie de fonctionnaires qui embrasse tous les points du territoire, le premier de ces partis a une organisation générale et complète; le second n'en a aucune. Si cette inégalité est inévitable, tâchons du moins de ne pas l'aggraver par notre fait; tâchons de suppléer, par une organisation officieuse et volontaire, à l'organisation officieuse qui nous manque. Autrement, tenons pour certain qu'à moins d'une crise violente, nos efforts seront inutiles.

Ce sont ces considérations qui ont déterminé les comités de l'opposition constitutionnelle à se maintenir en permanence, au lieu de se dissoudre, et à charger quelques uns de leurs membres de correspondre avec les départements; ce sont ces considérations qui doivent vous engager à nous imiter, et à former, partout où cela est possible, des comités locaux où toutes les nuances de l'opposition libérale soient représentées. Au point où les choses en sont venues, il ne doit plus y avoir que deux partis en France, celui des hommes qui veulent, à tout prix, conserver le gouvernement représentatif, et celui des hommes qui veulent, sinon le renverser par la force, du moins le fausser et le corrompre. En présence d'un tel danger, on comprendrait peu que d'anciennes dissidences fussent un obstacle au rapprochement de toutes les opinions sincèrement libérales; on comprendrait moins encore que ce rapprochement fût retardé par des préventions, par des antipathies purement personnelles. Avant les élections, nous vous disions qu'entre la situation actuelle et celle qui, vers 1827, réunit dans une pensée généreuse des hommes jusqu'alors divisés, il y avait une grande analogie. Après les élections, nous vous les répétons avec une conviction plus ferme encore. A notre sens, jamais la liberté constitutionnelle, la dignité nationale, la moralité publique, n'ont été plus sérieusement menacées. Ce n'est pas trop, pour les sauver, du concours actif et persévérant de tous les hommes à qui la satisfaction des appétits matériels n'apparaît pas comme l'unique fin de la vie, de tous les hommes qui croient que, pour les peuples comme pour les individus, il est un but plus élevé.

Si, comme nous l'espérons, vous partagez notre avis, nous vous demandons instamment de vouloir bien nous le faire savoir, et de nous adresser, soit sur le résultat des dernières élections, soit sur l'état actuel des esprits dans votre arrondissement, une note détaillée. Nous vous demandons aussi de nous transmettre les circulaires des candidats ministériels ou de l'opposition heureux ou malheureux dans la lutte. Nous vous demandons enfin de ne pas perdre un seul jour pour soumettre à l'examen le plus rigoureux les listes électorales de cette année. Il importe que, sans retard, les faux électeurs soient rayés de ces listes, et que les électeurs véritables y soient tous inscrits. C'est là, pour le moment, le travail le plus utile, le plus urgent, celui sur lequel nous appelons surtout toute votre sollicitude.

Messieurs, nous le répétons en finissant, si les institutions libres donnent des droits, elles imposent des devoirs, et la France se montrerait peu digne de ces institutions, si, après les avoir conquises au prix de deux révolutions, elle ne savait pas les conserver; si, après les avoir défendues avec succès contre la violence, elle ne savait pas les protéger contre la fraude. Mais, contre la violence, l'énergie d'un jour peut suffire; contre la fraude, le travail de tous les jours suffit à peine. Ce que nous attendons de votre patriotisme, ce n'est donc point un effort énergique, mais passager; ce sont des soins journaliers, une sollicitude persévérante, une attention soutenue.

Malgré la triste épreuve qui vient de se faire, nous ne pouvons croire que le corps électoral ait tout-à-fait oublié les grands principes dont il est légalement le dépositaire; nous ne pouvons croire qu'il ait résolu d'exploiter, dans son intérêt personnel, le mandat qui lui est confié dans l'intérêt de tous. Sur 459 collègues, 180 à peu près ont résisté noblement, courageusement, à toutes les séductions ministérielles, et, parmi ceux qui ont succombé, plusieurs ont été pris par surprise. Nous ne doutons pas, si l'opposition fait partout son devoir, qu'elle ne puisse garder les uns, ramener les autres, et parvenir ainsi, par les seules voies régulières, non seulement à changer le système actuel, mais encore à opérer dans notre législation politique des réformes devenues nécessaires. Voilà le but parfaitement légal et constitutionnel vers lequel nous tendons; voilà l'œuvre vraiment libérale et nationale pour laquelle nous invoquons votre concours. Vous ne nous l'avez pas refusé au moment des élections, et nous prions en remerciements. Il s'agit aujourd'hui de prouver qu'un échec réparateur ne vous a pas découragés plus que nous. Il s'agit de prouver que, si est en France des hommes toujours prêts à trahir leurs principes quand ils les croient en danger, à déserteur leur cause quand elle leur paraît la plus faible, à vendre leur opinion quand on leur offre un bon prix, il en est d'autres que rien n'abat, que rien ne lasse, que rien ne séduit. N'en doutez pas, c'est à ces derniers que l'avenir appartient, et le jour n'est pas loin où, malgré de déplorables défections, malgré de coupables manœuvres, une réaction salutaire assurera le triomphe du bon droit et de la vérité.

Au nom des comités de la gauche constitutionnelle et du centre gauche, ODILON BARROT, DUVERGIER DE HAURANNE, GUSTAVE DE BEAUMONT, LÉON DE MALEVILLE.

Le *Journal des Débats* annonce que le mariage du duc de Montpensier avec l'infante Luisa Fernanda, sœur de la reine Isabelle, est décidé, et que le mariage de la reine et celui de sa sœur doivent avoir lieu à Madrid dans les derniers jours d'octobre.

Il nous semble probable que toutes les difficultés sont levées, sauf celles qui peuvent éclore de l'imprévu, qui est le véritable souverain de l'Espagne. Quant à l'Angleterre, elle paraît consentir au double mariage, si nous en croyons un article du *Times* arrivé aujourd'hui.

« Les Espagnols, dit le *Times*, doivent être considérés comme

les meilleurs juges dans leur propre cause. Dans la question du mariage de la reine Isabelle, ils ont pensé que la dignité nationale était en jeu, mais que le mariage de sa sœur pouvait être abandonné à des considérations plus ordinaires, et, on peut le dire, plus naturelles. Il est en effet impossible, même à la jalousie la plus active, d'imaginer quelque objection contre le mariage d'une infante d'Espagne qui n'a que des chances bien éloignées de monter sur le trône avec un parent d'un rang égal au sien, et fils du roi qui gouverne un noble et puissant empire voisin. Ce serait vouloir renverser l'ordre de la nature que de vouloir ériger le fait de simple mariage en une cause de séparation absolue. Les Bourbons de France et ceux d'Espagne sont unis par les liens du sang et de la religion. Si des raisons d'état, si le patriotisme des Espagnols et le bon sens de la France empêchent un mariage qui réunirait presque à une déclaration formelle d'unité politique les deux pays, cependant il y a un point où la nature doit reprendre son pouvoir. Si le mariage du duc de Montpensier avec Marie-Louise-Ferdinande vient par hasard à opérer ce mariage politique que l'on prend en ce moment tant d'effroi à éviter, ce sera un décret imprévu de la Providence, et non une politique délibérée. Un prince français que le hasard élève à cette position délicate en Espagne serait d'ailleurs disposé à se regarder comme chargé de la tâche périlleuse de faire prédominer dans la Péninsule une influence étrangère. Personne ne s'imaginera que les intérêts anglais puissent être compromis par ce résultat. On ne peut dire, car l'Angleterre n'est réduite à une simple insinuation, que l'Angleterre ait un candidat à elle. Le nom même du prince que nous aurions pu préférer était un sûr garant de l'impartialité et du désintéressement absolu avec lesquels nous surveillons cette discussion. Tout ce que nous voulions, c'est que la partie fût égale... »

Quoi qu'il en soit de cet article, nous voyons une espèce de résignation qui nous semble suspecte, et voilà pourquoi nous sommes tentés de douter que le mariage de la reine et de sa sœur soit un projet définitif.

Le parti progressiste a publié dans le *Clamor Publico* une déclaration dont voici la conclusion :

« En conséquence, le parti progressiste respecte la volonté de la reine et regarde le choix qu'elle a fait de l'infant don François d'Assises comme un hommage rendu à l'opinion publique. »

Le parti progressiste, animé de l'esprit de nationalité qui le distingue, espère voir ses vœux accomplis par le mariage simultané des deux filles de Ferdinand VII avec les deux fils aînés de don François de Paule.

Le parti progressiste, comme espagnol et comme libéral, est décidé à repousser par tous les moyens licites en son pouvoir la candidature du duc de Montpensier, imposée par le gouvernement français, pour le mariage de l'infante. »

**La vente du CONSTITUTIONNEL.**

On lit dans le *Charivari* :

« Voici quelques détails sur la vente du *Constitutionnel*. Il y a quelque temps, M. Véron, soit qu'il fût las de supporter les énormes pertes auxquelles le traité avec la société Duvoyrier condamnait le *Constitutionnel*, soit que l'ajournement des espérances de M. Thiers fatiguât son centre-gauchisme, M. Véron, disons-nous, avertit M. Merruau qu'il voulait vendre le journal. M. Merruau lui demanda la préférence, et il partit à l'instant même pour le Havre où se trouvait M. Thiers, afin de s'informer de cette crise d'intérieur et de s'entendre avec lui sur les moyens d'acheter le *Constitutionnel*. »

M. Véron s'engagea à attendre jusqu'au moment où l'ouverture de la petite session réunirait à Paris tous les crépuscules du centre gauche.

Le prix demandé par M. Véron était de 300,000 fr., et quelques jours après M. Merruau lui apportait un billet de M. Ganneron ainsi conçu :

« Je tiens 300,000 fr. à la disposition de M. Charles Merruau. »

« GANNERON. »

C'est fort bien, dit M. Véron; faites rédiger un projet de projet fut bientôt soumis à M. Véron, qui exigea quelques conditions sur lesquelles on tomba facilement d'accord, et qui se signa lorsque l'acte aurait été remis au net.

Ce moment, M. Merruau considéra l'acquisition comme faite. Aussi, quelle ne fut pas sa surprise lorsqu'un billet de M. Véron vint l'avertir à la chambre que l'affaire était déjà fort avancée d'un autre côté! M. Merruau courut bien vite chez le directeur du *Constitutionnel*.

« Il est trop tard, lui dit celui-ci; je viens de conclure. »

« Vous m'avez donné votre parole. »

« J'ai donné ailleurs ma signature. »

« M. Véron communiqua l'acte qui vendait le *Constitutionnel* à M. Mosselmann. M. Merruau fut encore plus surpris, si c'est possible, lorsqu'il vit que le prix était fixé, dans la vente comme dans la promesse, à 300,000 fr. »

Le centre gauche se demande aujourd'hui pourquoi le directeur du *Constitutionnel* lui a faussé parole. Si M. Mosselmann avait eu l'avantage, la préférence qu'on lui a accordée n'aurait été que la parfaite indifférence politique du vendeur, d'affaires avant tout... Mais, à égalité de prix, c'est inexplicable, même pour les plus forts devineurs de rébus.

L'avenir montrera s'il n'y a pas un supplément de prix.

Du reste, le nouvel acquéreur ne paraît pas devoir se réjouir beaucoup de son emplette. Bien qu'il n'ait pas encore pris possession de la seule nouvelle d'un changement de propriété qui amène avec la retraite de M. Merruau, un changement de ligne, a produit le plus fâcheux effet sur tout ce que le *Constitutionnel* compte d'abonnés politiques. Quant aux abonnés pour le feuilleton, ils ont déjà été désaffectionnés depuis quelques jours par les inévitables aberrations (le mot est doux) qui rendent la lecture de ce journal impossible désormais pour les familles. M. Mosselmann paraît fort mal logé dans le *Constitutionnel*, au milieu des ruelles du premier étage et des gaillardises du rez-de-chaussée.

**Afrique française.**

Le *Courrier de l'Est* arrivé le 26 courant nous recevons de Philippeville les nouvelles suivantes :

« Dans les premiers mois, le kaïd de la tribu des Beni-Betitt, limitrophe des tribus de Ghelma, Constantine et Philippeville, fut assassiné; mais les exactions auxquelles toutes les troupes de la division durent procéder à retarder la répression d'un pareil crime. »

« Un assassinat vient encore d'être commis sur la personne du kaïd Hamed, à quelques heures de distance de sa tribu, lorsqu'il venait pour venir verser à Constantine le montant des impôts qu'il devait à son escorte se composant d'une vingtaine d'Arabes, qui, après avoir tiré à coups de fusil, l'auraient, dit-on, haché en morceaux, et, emportant la caisse, qui contenait environ 60,000 fr. »

Pour infliger une juste punition à ce double crime, M. le général Bedeau a fait partir 500 hommes de Ghelma le 19 août, et le 20, à trois heures, une autre colonne de 1,200 hommes est partie de Constantine; deux autres colonnes ont dû partir simultanément d'El-Arouch et de Philippeville pour opérer conjointement. M. le général Bedeau est parti le 21, à six heures du matin, pour prendre en personne le commandement de cette expédition, qui ne tardera pas sans doute à châtier sévèrement les coupables.

Le 22<sup>e</sup>, le 61<sup>e</sup> de ligne et le 15<sup>e</sup> léger vont prochainement rentrer en France, ou du moins les cadres et les hommes libérables au 1<sup>er</sup> janvier 1847 de ces trois beaux régiments.

Le 22<sup>e</sup>, qui compte huit années de séjour en Afrique, y était arrivé sous le commandement de M. Levasseur; il est maintenant sous les ordres du colonel Lebreton. Pendant ce long espace de temps, il a pris une part active et glorieuse à tous les faits de guerre qui se sont passés dans la province de Constantine.

Le 15<sup>e</sup> léger, amené ici il y a huit ans par le colonel Tempoure et maintenant commandé par le colonel Chadeysson, a été presque constamment dans la province de l'Ouest, sauf un bataillon qui, en 1840, se trouvait à la brillante affaire du col de Mouzaïa.

Le 61<sup>e</sup>, arrivé en 1837 à Constantine, peu de jours après le second siège, a eu dans la province de l'Est une tâche aussi laborieuse qu'honorable. Après avoir puissamment contribué à l'établissement de Philippeville, il a travaillé avec ardeur à la création de Sétif, et il vient enfin de terminer sa longue carrière en Algérie en fondant le poste de Bathna.

En faisant rentrer ces trois régiments, qui ont si largement payé leur dette à la patrie, le gouvernement a pris des mesures pour que leur éloignement ne diminuât en rien l'effectif de l'armée d'Afrique. Ainsi, tous les hommes qui n'étaient pas libérables au 1<sup>er</sup> janvier prochain sont versés dans d'autres corps, et ceux qui ont fini leur temps de service seront remplacés par 4,000 jeunes soldats de bonne volonté fournis par l'armée de France.

Ces dispositions, tout en ménageant les intérêts du trésor, tournent au profit de l'humanité, car ils épargnent les pertes en hommes, résultat de l'acclimatation, qui auraient eu lieu si trois nouveaux régiments eussent été envoyés de la métropole. Sans doute, les braves officiers et sous-officiers des 22<sup>e</sup>, 61<sup>e</sup> de ligne et 15<sup>e</sup> léger auraient voulu rentrer en France avec tous les vaillants soldats qui, sous leurs ordres, ont si bien combattu et travaillé en Afrique; mais leur patriotisme est trop éclairé pour qu'ils ne comprennent pas les hautes considérations d'intérêt général qui ont empêché de leur donner cette satisfaction. D'ailleurs, en débarquant sur la terre natale, ils auront avec eux, autour de leurs glorieux drapeaux, un millier de plus anciens soldats, et ces représentants de l'honneur qui s'attache à tout jamais aux numéros des 22<sup>e</sup>, 61<sup>e</sup> de ligne et 15<sup>e</sup> léger suffiront pour leur assurer, à leur arrivée en France, l'honorable réception due à de bons et anciens services.

Si nous entrons dans ces détails, c'est pour satisfaire à des susceptibilités louables dans leur cause, mais qui ne nous paraissent pas fondées, si on les examine au point de vue de l'intérêt général. (Akhbar.)

**DELlys, le 26 août.** — Abd-el-Kader est dans le Maroc, mais ses émissaires viennent encore une fois de se montrer dans la partie de la Kabylie insoumise, ce qui indique peut-être qu'il n'entend pas se résigner long-temps à l'inaction qu'il subit aujourd'hui, et que, du fond de sa retraite, il médite déjà de nouveaux combats.

On ignore si les chefs kabyles ont favorablement accueilli ces perturbateurs d'une tranquillité si laborieusement rétablie. Il est permis d'en douter.

L'ordre le plus parfait continue de régner dans le cercle de Dellys. Le kaïd des Beni-Thour, Hadji-Bellounis, homme influent et dévoué à notre cause, est de retour de son pèlerinage à la Mecque. Il ne cesse de répéter aux Kabyles que la France est moralement la souveraine de l'Orient; qu'elle y règne à la fois par le prestige de sa puissance et par la bienveillance et la justice de ses actes.

Il fait un pompeux éloge de nos consuls, dont l'influence assure aux pèlerins algériens, dans ces contrées lointaines, une protection et une sécurité absolues, tandis que leurs coreligionnaires du Maroc et de Tripoli sont pillés et rançonnés à chaque pas.

Les récits du vieux kaïd font une vive impression sur l'imagination ardente des Kabyles, et on croirait, à leurs exclamations et à l'attention profonde qu'ils lui prêtent, qu'ils sont fiers de leurs conquérants.

Les détails qui précèdent peuvent se passer de commentaires; rien ne saurait être en effet mieux entendu et plus politique que les facilités accordées par le gouvernement français aux pèlerins de la Mecque. Les fruits qu'il en retire dépassent toutes les espérances, car des narrations de la nature de celles de Hadji-Bellounis exercent peut-être une plus décisive influence qu'un combat heureux.

Une partie de la Kabylie, administrée par l'autorité française, fréquente régulièrement nos marchés. M. le commandant supérieur a réuni, il y a quelque temps, MM. le commandant de place, le capitaine chef du bureau arabe, le receveur des douanes et l'agha des Amersouas, dans le but d'aviser au moyen d'attirer à Dellys une plus grande portion des produits du cercle, et de ranimer ainsi l'état languissant du commerce local. Les principaux négociants ont également été appelés à donner leur avis sur cette question, qui intéresse à un haut degré notre nouvel établissement.

A la suite de cette réunion, des dispositions ont été prises, qui ont atteint en partie le but que M. le commandant supérieur s'était proposé.

On a remarqué en effet une plus grande activité dans les échanges effectués depuis avec les Arabes. Néanmoins il reste beaucoup à faire pour obtenir à cet égard des résultats complètement satisfaisants. L'avenir et quelque persévérance dans la politique habile qui préside depuis deux ans à l'administration du cercle feront le reste.

**Élections municipales de Lyon.**

SECTION DE LA HALLE-AUX-BLÉS.

Nombre des votants : 159. — Majorité : 80.

MM. Dolbeau.....	84
Ricard.....	83
Levrat-Perrotton.....	67
Durand.....	65

MM. Dolbeau et Ricard ont été proclamés conseillers municipaux.

**ÉLECTIONS MUNICIPALES DE LA CROIX-ROUSSE.**

Ont été nommés MM. Rivoiron, Combe, Sandier, Peray, Aubertier, Revol et Lambert-Morel.

**Chronique.**

Les feuilles artistiques de la capitale nous apprennent qu'il est très sérieusement question, au ministère de l'intérieur, de créer, dans le midi de la France, deux nouvelles succursales du Conservatoire de Paris, sur le modèle de l'établissement de ce genre qui existe à Toulouse.

— Une toute petite aventure, qui mérite cependant les honneurs de la publicité, est arrivée vendredi dernier. L'amour nous a tout fait d'y jouer un petit bout de rôle.

La diligence d'Aubenas qui part de la place de la Miséricorde fuyait rapidement sur le quai du Rhône, quand, arrivée à la hauteur du grand portail de l'Hôtel-Dieu, elle s'arrête sur un signe qui est fait au conducteur par une jeune fille d'une mise modeste et fort avenante de sa personne. Le conducteur descend de son siège, ouvre la portière, et la jeune fille va s'encadrer dans un coin que lui réservait un gros monsieur d'une quarantaine d'années. Tout allait bien jusque-là.

Malheureusement, une parisienne dont les chevaux ont oublié sur la place des Terreaux leur allure pacifique brûle le pavé derrière la diligence; elle arrive près de celle-ci, et il en sort deux hommes qui, s'élançant d'un bond sur la jeune voyageuse, l'entraînent de force, malgré le gros monsieur, et la forcent de monter dans la parisienne, qui reprit immédiatement le chemin par où

elle était venue, laissant la diligence et le gros monsieur continuer leur voyage dans le département de l'Ardèche. (*Courrier de Lyon.*)

— Hier dans la matinée, un garçon brasseur conduisait sur le quai Fulchiron une charrette chargée d'orge. Ayant voulu s'arrêter un instant pour une cause qui ne souffrait pas de retard, son cheval, qui était aveugle, resta seul immobile sur la voie publique. D'autres voituriers arrivèrent par derrière et donnèrent des coups de fouet au cheval, qui fit un bond dans la direction de la Saône, sur laquelle il resta suspendu par ses harnais attachés au brancard de la voiture restée sur le quai. Lorsque le garçon arriva, il trouva son cheval pendu; il s'empressa de couper les liens du pauvre aveugle, qui tomba dans la Saône, d'où il fut retiré sain et sauf.

**Spectacles du 7 septembre.**

GRAND-THÉÂTRE. — La Biche au Bois, pièce féerique en quatre actes et seize tableaux.

THÉÂTRE DES CELESTINS. — Un Mariage au Tambour, vaudeville.

— Un Changement de Main, vaudeville.

**Nouvelles diverses.**

On lit dans le *Courrier de la Côte-d'Or* :

« Dans la nuit de lundi à mardi, un incendie éclaté à Pont, près Champ-d'Otre, et a détruit, nous assure-t-on, huit maisons et beaucoup de bétail. Nous ignorons encore la cause de ce sinistre. »

— Au 14 de ce mois, le total des pertes causées par les incendies qui ont éclaté dans le département de l'Yonne s'élevait à un million quatre cent douze mille francs.

— Un des chantiers de la Nerthe vient d'être le théâtre d'un accident déplorable. Un ouvrier qui venait de mettre le feu à une mine, ne s'étant pas éloigné assez promptement, a été lancé à plusieurs mètres de distance par un rocher sur lequel il se trouvait au moment de l'explosion. Ce malheureux est tombé sur les reins et a été relevé avec l'épine dorsale brisée et une jambe fracturée; aussi désespère-t-on de ses jours.

**Nouvelles Étrangères.**

**POLOGNE.**

On écrit de la frontière de la Gallicie, 18 août :

« Nous apprenons de Tarnow, à la date du 16, que les paysans de Wolga près Dembetza, au nombre de 200, soulevés par un émissaire israélite, ont assailli le château de Wolga et l'ont pillé. Le propriétaire de ce château n'a pu se sauver qu'avec beaucoup de peine par un escalier dérobé. A la réception de cette nouvelle, un détachement du régiment Archiduc-Etienne partit de Dembetza pour Wolga, où il dispersa aussitôt les paysans. Vingt-six de ces derniers et le juge qui était à leur tête furent faits prisonniers, mais le chef principal échappa. Cet événement a produit une telle frayeur parmi les gentilshommes, que tous ceux qui se trouvaient à la campagne ont quitté en toute hâte leurs résidences pour chercher protection dans les villes. »

— L'empereur Nicolas vient de rendre un décret qui tend à alléger les charges des paysans des domaines particuliers en Pologne. Ainsi les paysans des villes et villages, qui cultivent au moins trois journaux de terre pour eux, auront désormais, tant qu'ils rempliront leurs obligations, l'usufruit de ces terres, et les propriétaires ne pourront ni les expulser, ni leur enlever leurs terres, ni augmenter leurs obligations. Les cultivateurs seront libres de passer d'un domaine sur l'autre, pourvu qu'ils se soumettent aux règlements de police et déclarent leur intention aux seigneurs trois mois avant l'exploitation. Le seigneur devra, dans deux ans au plus, faire occuper par d'autres paysans les terres abandonnées, et il ne pourra incorporer ces terres à celles qui sont appelées *vorwerks grunts*. Le conseil d'administration supprimera toutes corvées établies dans les domaines privés, sauf celles que la loi a établies.

Diverses autres mesures, toutes protectrices des intérêts des paysans, sont contenues dans ce décret.

**Bulletin de la Bourse de Paris du 5 septembre 1846.**

Hier, dans la soirée, il a été fait quelques affaires à 84 50, et aujourd'hui, avant l'ouverture, on a fait 84 47 1/2 et 45. Au parquet, le 3 0/0 a ouvert à 84 40. Après être resté assez long-temps offert à ce prix, il est remonté à 84 50, et il a fermé à 84 45 au parquet et dans la coulisse.

Les affaires ont été moyennes. Les fonds anglais comme hier.			
Trois pour cent.....	84 35	Versailles (rive droite)...	408 75
Quatre pour cent.....	100 50	— (rive gauche).....	266 25
Quatre et demi pour cent.....	» »	Paris à Orléans.....	1280 »
Cinq pour cent.....	122 »	Paris à Rouen.....	968 75
Emprunt de 1844.....	» »	Rouen au Havre.....	712 50
Trois pour cent belge.....	» »	Avignon à Marseille.....	938 75
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	101 1/2	Strasbourg à Bâle.....	220 »
Cinq pour cent belge.....	102 3/4	Orléans à Vierzon.....	» »
Cinq pour cent napoléon.....	» »	Orléans à Bordeaux.....	580 »
Récépissés Rothschild.....	» »	Amiens à Boulogne.....	492 50
Cinq pour cent romain.....	102 1/2	Montreuil à Troyes.....	» »
Trois pour cent espagnol.....	35 1/4	Chemin du Nord.....	721 25
Banque de France.....	3507 50	Dieppe et Fécamp.....	» »
Comptoir Ganneron.....	1192 50	Paris à Strasbourg.....	502 50
Banque belge.....	930 »	Tours à Nantes.....	512 50
Caisse Lafitte.....	» »	Paris à Lyon.....	555 »
Obligations de Paris.....	» »	Lyon à Avignon.....	492 50
<b>CHEMINS DE FER.</b>		Bordeaux à Cette.....	471 25
Saint-Germain.....	1063 »	Bordeaux à la Teste.....	» »

**Bourse de Lyon d'aujourd'hui 7 septembre.**

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.	1 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.	1 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	942 50	943 75	943 75	942 50
prime d. 10.	»	»	»	»	950	952 50
Paris à Orléans.	»	»	1287 50	»	»	»
prime d. 10.	»	»	1287 75	1290	1295	»
Paris à Rouen.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	728 75	730	728 75	730
prime d. 10.	»	»	735	733 75	733 75	»
Paris à Lyon.	»	»	535	536 25	535	536 25
prime d. 10.	»	»	537 50	»	538 75	»

Le gérant responsable, B. MURAT.

Le public visite avec empressement chaque soir le café des **Détachements Comiques de la Rotonde-Caveau** de la galerie de l'Argue, dont les salles viennent d'être restaurées à neuf. Les artistes attachés à l'établissement sont d'un grand mérite, voilà ce que l'on dit généralement; aussi le succès de ce café-spectacle va-t-il toujours en augmentant.

# TRAITEMENT DES MALADIES DES YEUX

PAR LES RESSOURCES DE L'OPTIQUE.

Après vingt années d'une pratique des plus heureuses, où les témoignages des praticiens les plus renommés ne lui ont pas manqué, M. HENRI PHILIPPE, opticien anglais, nommé depuis sept ans à la Faculté de Médecine de Montpellier et membre de plusieurs Sociétés savantes, se voit appelé à Paris pour y mettre en œuvre sa découverte touchant beaucoup de maladies des yeux susceptibles d'être guéries à la faveur d'instruments dioptriques de son invention.

Momentanément en cette ville, il se propose de prouver aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance que les titres qu'il s'est acquis des professeurs de la célèbre Ecole de Montpellier et des nombreux malades nationaux ou étrangers qui ont eu recours à ses lumières ne sont pas le fruit de l'influenza, mais de connaissances et de moyens spéciaux.

M. HENRI PHILIPPE ne saurait trop le répéter, il existe un grand nombre de myopies, de presbyties, de strabismes, d'amauroses, de diplopias, etc., susceptibles d'une amélioration sensible, et souvent d'une guérison aussi solide qu'inspérée, par la combinaison savante de verres inventés et modifiés par lui, et dans bien des cas où la médecine et la chirurgie sont impuissantes. Les succès multipliés qu'il a déjà obtenus pendant nombre d'années lui permettent de promettre des résultats aussi heureux aux malades qui voudront bien s'assurer par eux-mêmes des perfectionnements qu'il a introduits dans l'optique, et, à la seule inspection des yeux, reconnaître la faiblesse ou l'infirmité de cet organe et les moyens d'y remédier.

Place Bellecour, 15, où l'on peut le consulter de dix heures du matin à cinq heures du soir.

(911 bis)

Librairie scientifique et médicale de CHARLES SAYV jeune, place Louis-le-Grand, 14.

## NOUVELLES PUBLICATIONS.

**HYGIÈNE DES COLLÈGES** comprenant l'histoire médicale du collège de Lyon; par M. J. P. POINTE, docteur-médecin, chevalier de la Légion-d'Honneur, professeur de clinique à l'école de médecine de Lyon, médecin du collège royal de la même ville. — Un fort volume in-12. — Paris et Lyon, 1846. — Prix : 4 f. 50 c.

**PRINCIPES DE GÉOLOGIE**, ou illustrations de cette science empruntées aux changements modernes que la terre et ses habitants ont subis; par Charles LYELL, esq., membre de la Société de Londres; ouvrage traduit de l'anglais sur la sixième édition, et sous les auspices de M. ARAGO, par M<sup>me</sup> Tullia MEULIEN. — Trois volumes in-8°, avec figures gravées. — Paris et Lyon, 1846. — Reliure anglaise. — Prix : 22 f. 50 c. — Le tome 3<sup>e</sup> vient de paraître. — Prix : 7 f. 50 c. (6352)

# AVIS.

Le public est prévenu qu'il sera procédé, le 15 septembre 1846, à midi, dans la salle des Conférences de l'Hôpital militaire de Lyon, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des fournitures à faire audit hôpital, pendant l'exercice de 1847, des objets ci-après, savoir :

Pain blanc de première qualité (dit ferain).....	le kilogramme.
Viandes (3/4 de bœuf et 1/4 de veau ou de mouton).....	le kilogramme.
Fleur de farine.....	le kilogramme.
Vin rouge vieux ordinaire.....	le litre.
Vin blanc vieux ordinaire.....	le litre.
Riz (dit bon courant ou rizon).....	le kilogramme.
Vermicelle.....	le kilogramme.
Pruneaux d'Agen.....	le kilogramme.
Sel gris.....	le kilogramme.
Lait.....	le litre.
OEufs (grosseur moyenne).....	le mille.
Pois secs décortiqués.....	le kilogramme.
Haricots secs.....	le kilogramme.
Lentilles.....	le kilogramme.
Fagots.....	le cent.
Charbon de bois.....	l'hectolitre.
Charbon de terre (dis grosse grêle).....	les 100 kilogrammes.
— (dit marlborough).....	les 100 kilogrammes.
— (dit coke).....	les 100 kilogrammes.
Huile à brûler.....	le kilogramme.
Chandelles.....	le kilogramme.
Axonge ou saindoux.....	le kilogramme.
Sangues saines et de réservoir.....	le mille.
Orge en grains.....	le kilogramme.
Farine d'orge.....	le kilogramme.
Alcool à 33 degrés.....	le litre.
Vinaigre blanc.....	le litre.
Vinaigre rouge.....	le litre.
Sucre blanc en pains nus (Lumps).....	le kilogramme.
Miel blanc du Gâtinais ou de Narbonne.....	le kilogramme.
Miel jaune citrin (provenance de Grasse).....	le kilogramme.
Paille de couchage.....	les 100 kilogrammes.
Grands linges à pansement.....	le kilogramme.
Petits linges à pansement.....	le kilogramme.
Charpie de fil.....	le kilogramme.
Savon marbré.....	le kilogramme.



Les soumissions doivent être établies sur papier timbré et conformes au modèle annexé au cahier des charges, dont on pourra prendre connaissance chez le sous-intendant militaire soussigné, place Louis XVIII, n° 14, et au bureau de l'officier comptable de l'Hôpital militaire.

Lyon, le 15 août 1846.

Le sous-intendant militaire, DE PONTBRIANT. (1488)

## VENTE AUX ENCHÈRES.

Le lundi quatorze septembre 1846, à dix heures du matin, sur la grande place de la Croix-Rousse, il sera procédé à la vente de trois métiers à la Jacquard, propres à la fabrication des étoffes de soie, avec leurs accessoires, tables, commode, chaises, batterie de cuisine et autres objets. Au comptant. (1772)

Etude de M<sup>e</sup> Gallay, notaire à Lyon, rue Lafont, 5.  
**A VENDRE UNE PETITE MAISON DE CAMPAGNE** située à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, près le bourg, composée d'une habitation bourgeoise ayant sept pièces, curvier, cour, jardin avec puits. — Prix : 7,000 f. S'adresser audit M<sup>e</sup> Gallay, notaire. (3240)

**A LOUER DE SUITE** Joli appartement agencé, composé de quatre pièces parquetées, avec cave et grenier, rue Bourbon, 6. S'adresser au concierge. (909)

**GAZ DE BÉZIERS.** Le conseil d'administration prévient MM. les actionnaires de la Compagnie que les promesses d'actions seront échangées, tous les jours de dix heures à une heure, rue Royale, n. 21, à l'entresol, contre des titres définitifs. Il invite, en conséquence, MM. les porteurs de ces promesses à retirer leurs titres dans le plus bref délai, après avoir soldé le montant des versements chez MM. Robert et Meyrel, banquiers de la Compagnie. (1493)

**AVIS.** Une administration désire rait trouver des employés. S'adresser, de huit à onze heures, à M. Honoré, 14, rue Saint-Dominique, au 1<sup>er</sup>, chez le pelletier. (872)

## L'ART DU LIQUORISTE

Mis à la portée de tout le monde, par J. DUMONT, ancien distillateur-liquoriste. — En vente chez l'auteur, rue du Plat, 7, à Lyon. — Prix : 3 fr.

Avec ce recueil de 250 recettes simples et toutes éprouvées, la personne la moins expérimentée peut fabriquer en deux heures 50 bouteilles de liqueurs surfinées au prix de 1 f. 20 c., l'extrait d'absinthe suisse égal aux premières qualités des meilleurs fabricants, le kirschwasser, le cognac, le rhum, le vermouth, la grande-chartréuse, et, avec du vin blanc ordinaire, du vin de Champagne mousseux, de Bordeaux, d'Alicante, de Malaga, de Madère, muscat de Frontignan, lacryma-christi, un vin de ménage et la bière à 5 centimes, tous les ratafias et liqueurs de ménage, les vins de fruits, les gelées, confitures, raisinés de fruits et de légumes, les sirops, le vinaigre, les limonades gazeuses, et beaucoup d'autres articles très utiles. (944)

PROCÉDÉS-RUOIZ.

## DÉSIR ET ARQUICHE, SEULS CONCESSIONNAIRES.

Fabrique et Magasin, rue Tramassac, 22. — Magasin place des Terreaux, 19.

Couverts de tous genres argentés et en vermeil, imitant parfaitement l'or et l'argent; candélabres, lustres, réchauds, cafetières, théières, chocolatières, porte-bouteilles, plats ronds et ovales à filets et contours, plateaux unis et damasquinés, etc., etc., et en général tout ce qui concerne le service des maîtres d'hôtel, des cafetiers et des restaurateurs.

On remet à neuf les bronzes et les vieux plaqués. On expédie pour la France et l'étranger. Bronzes et vases sacrés d'église en modèles très variés. (6800)

## ITALIE, SICILE, MALTE.

PAQUEBOTS A VAPEUR NAPOLITAINS.

**FRANÇOIS-PREMIER**, de la force de 160 chevaux.  
**MARIE-CHRISTINE**, de la force de 180 chevaux.  
**MONGIBELLO**, de la force de 250 chevaux.  
**HERCULANUM**, de la force de 300 chevaux.

Service régulier les 9, 19 et 29 de chaque mois pour Gènes, Livourne, Civitta-Vecchia, Naples, Messine, Syracuse et Malte. — La Marie-Christine partira les 9, le Mongibello les 19, et l'Herculanum les 29. Pour fret et passage, s'adresser à MM. CLAUDE CLERC et C<sup>e</sup>, directeurs, à Marseille. (5712)

## MALADIES SECRÈTES.

### SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces, spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgements des glandes, des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents et invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épiciers, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épiciers, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Rozet, confiseur. — A Genève, chez M. Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (4872)

## MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement gratis, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal, (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE ET POUDES DIURÉTIQUES.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Châtelier, 7; à Toulouse, rue Bonnefoi, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (4246)

## PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 31, au 1<sup>er</sup>, à Lyon. — Dépôts à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 15, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (4956)

## COMPOSÉ HYGIÉNIQUE CONTRE LA CHUTE DES CHEVEUX ET LEUR DÉCOLORATION

Du Docteur CARPANTIER, médecin et membre de la Société médicale de Paris.

L'auteur s'est livré à de nombreux travaux pour élaborer cette préparation, qui arrête spontanément la chute des cheveux. Les suffrages qu'il a obtenus des membres du conseil médical de la capitale, qui ont examiné les substances médicamenteuses de son Composé, lui ont assigné une supériorité remarquable sur toutes les productions de ce genre. Il peut donc offrir le meilleur hygiénique connu jusqu'à ce jour. Un traité sur la maladie des cheveux est délivré à son dépôt, chez M. Colombard, parfumeur, rue Saint-Dominique, 16. (6132)

## MALADIES DES YEUX.

M. SCHLESINGER, oculiste de Berlin, inventeur et jusqu'à présent seul praticien de la nouvelle méthode pour guérir, par le seul moyen des verres de lunettes, la cataracte, l'amaurose (goutte seréine), le strabisme (louche), les inflammations, etc., s'est fixé à Lyon, quai des Célestins, n. 46, au 2<sup>e</sup>. où il donne ses consultations tous les jours de onze heures à deux heures, excepté les dimanches.

Les personnes indigentes seront soignées gratuitement tous les jours de huit à neuf heures du matin. Celles qui seront munies d'un certificat de commissaire de police recevront gratis toutes les lunettes que réclamera le traitement.

Chez M. Savy jeune, libraire, place Louis-le-Grand, 14, se vend au prix de 1 f. 50 c. une brochure dans laquelle M. SCHLESINGER s'est efforcé de démontrer par quel motif les verres de lunettes deviennent un moyen infailible pour guérir les maladies des yeux, jusqu'ici considérées comme incurables. Elle est à la portée de toutes les intelligences. L'auteur y a également cité un grand nombre de personnes guéries à Bordeaux depuis trois et quatre années, ainsi que leurs adresses. (906)

## SIROP PHLENTÉRIQUE

contre LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES, CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. BOUCHU,

Maître en pharmacie et Docteur-Médecin, Rue Saint-Jean, 42.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, le toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 3 f.; 6 flacons, 15 f. (Affranchir.) (4200)

## COMPAGNIE ROANNAISE.

MM. les actionnaires de la Compagnie Roannaise sont prévenus que la réunion générale des actionnaires aura lieu le 21 septembre, le 20 étant férié, dans les bureaux de la Compagnie, à Roanne, quai du Bassin. (910)

**VÉSICATOIRES, Taffetas Leperdriol**, serre-bras à plaque et sans plaque, compresses, ou pansement simple, propre, commode, et d'un effet toujours régulier, sans douleurs. A Paris, pharmacie Leperdriol, faubourg Montmartre, n° 78; en province, dans les pharmacies, notamment chez MM. Vernet, Lardet, pharmaciens à Lyon; Faure, pharmacien à Saint-Etienne. (5181—7890)

## GUÉRISON

### DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES, Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acrés ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRÈS DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, n. 23.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS. Rue de la Poulaiillerie, 19.